

Communiqué de presse du 27 juin 2013

MONTAIGNE FASHION GROUP : Division par deux de la valeur nominale de l'action

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le mardi 25 juin 2013 a, entre autres, approuvé la division par deux (2) de la valeur nominale des actions de la Société pour la passer de dix centimes d'euro (0,10 €) à cinq centimes d'euro (0,05 €) et donc la multiplication par deux (2) du nombre total desdites actions, chaque propriétaire d'une action devenant automatiquement propriétaire de 2 actions, ceci avec effet au 28 juin 2013.

Euroclear France procédera à la multiplication par deux (2) des soldes des affiliés à l'issue de la journée du 27 juin 2013. En conséquence, le carnet d'ordres des actions MONTAIGNE FASHION GROUP sera purgé à l'issue de la séance de bourse du 27 juin 2013, les ordres pourront être renouvelés le 28 juin 2013.

Cette opération sera réalisée sans frais, sans formalité et sans perte de droit pour tous les actionnaires de MONTAIGNE FASHION GROUP.

Après division, le capital social sera divisé en 55 702 656 actions de cinq centimes d'euro (0,05 €) de valeur nominale, chacune entièrement libérées et de même catégorie.

A Propos de MONTAIGNE FASHION GROUP :

L'activité consiste en la création et la distribution de vêtements de prêt-à-porter féminin et d'accessoires haut de gamme sous la marque LOLA, au rythme de deux collections par an et à travers un réseau de succursales en France et de détaillants multimarques.

**MONTAIGNE FASHION GROUP est coté sur le marché Euronext compartiment C de NYSE
EURONEXT Codes ISIN : FR0004048734 - Reuters : MFG.PA - Bloomberg : MFG.FP**

*VOS CONTACTS : MONTAIGNE FASHION GROUP Tél : +33 (0)1 44 54 32 32
Edouard HUBSCH (Président Directeur Général)*